



BULLETIN D'INFORMATION

ACSALF

ASSOCIATION CANADIENNE DES SOCIOLOGUES ET ANTHROPOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

Volume 14, numéro 1

Février 1992

QUESTION AUTOCHTONE

Peuples autochtones et sociologies "nationales"

Christopher McAll, Département de sociologie,
Université de Montréal

Deux ans après l'été "indien" de 1990, on tourne toujours en rond dans le cadre des négociations sur la présence policière "aux abords" et à l'intérieur de la réserve indienne de Kahnawake. Le débat de fond entre communautés autochtone et non autochtone, débat qui ne peut se faire qu'à travers les instances dûment mandatées à cette fin par les deux populations, n'a jamais eu lieu.

Du côté non autochtone, on semble toujours espérer que les communautés autochtones auront la gentillesse de disparaître en tant que communautés distinctes, et surtout en tant que communautés avec des prétentions "nationales". Se trouvent ainsi reproduites à l'égard des populations autochtones, les mêmes attitudes d'incompréhension, d'impatience et d'intolérance que le Canada non francophone semble vouloir entretenir à l'égard des francophones. Malgré l'aspect fort problématique des rapports entre autochtones et non autochtones au Québec, cependant, les sociologues québécois ne semblent pas particulièrement préoccupés par cette question. Comment peut-on expliquer ce manque d'intérêt?

L'enjeu principal dans les rapports entre les populations autochtones et non autochtones a toujours été *territorial*. La plupart des traités ont porté sur la cession de "droits" concernant le contrôle et l'utilisation de ressources territoriales. Le système de réserves, formellement instauré au XIXe siècle, voulait limiter l'étendue territoriale occupée par les peuples autochtones. La confrontation entre peuples autochtones et non autochtones a donc toujours été *politique*, si on comprend ce terme dans le sens wébérien de la capacité qu'a un groupement d'imposer sa volonté (par le biais de règlements et par la force si nécessaire) sur un territoire donné. La confrontation actuelle entre les Cris, les Inuit et Hydro-Québec par rapport au projet hydro-électrique de Grande-Baleine, et celle entre

le ministre de la sécurité publique du Québec et les responsables de la communauté mohawk à Kahnawake, démontrent bien l'aspect territorial de ces enjeux.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la pratique de la sociologie peut elle aussi être *territoriale*, au même titre que celle des acteurs plus explicitement engagés dans la délimitation et la défense de territoires. D'abord une pratique extra-institutionnelle associée aux problèmes sociaux relevant des nouveaux ensembles urbains, complexes et industriels, la sociologie, — telle que pratiquée en Europe et en Amérique du Nord dès la fin du XIXe siècle —, s'est rattachée graduellement par la suite à l'essor des Etats gestionnaires du social. Ce

rattachement s'est produit soit par le biais de regards critiques portés sur les interventions croissantes de ces Etats, soit par le biais d'analyses fournies aux gestionnaires pour les aider à formuler programmes et politiques.

L'institutionnalisation de la sociologie a mené ainsi à l'association, — plus ou moins étroite —, des sociologues aux activités de gestion de ces appareils que sont devenus les Etats contemporains. Territorialement localisée au départ dans ces nouveaux espaces urbains qui ont marqué l'essor du capitalisme moderne, la sociologie a graduellement connu une nouvelle forme de territorialisation, correspondant aux territoires effectivement gérés par les appareils étatiques en émergence. L'institutionnalisation a ainsi ouvert la voie à l'émergence de sociologies *nationales*, dont les objets et les préoccupations se limitent aux territoires nationaux en question. Les recherches qui mettent en relation des données provenant de différents contextes nationaux sont bien sûr valorisées scientifiquement sur le plan comparatif, mais ceci ne fait que rendre plus évident que la pratique de la sociologie est devenue d'abord une pratique nationale.

SOMMAIRE

• Peuples autochtones et sociologies "nationales"	1
• "Péril en l'hôpital"	3
• Le colloque de l'ACSALF 1992	6
• MÉTIER ANTHROPOLOGUE/SOCIOLOGUE	
- Les taux de succès des anthropologues et des sociologues au concours de CRSH, 1985 à 1992	6
- L'insertion professionnelle des sociologues et des anthropologues en 1989 ..	9
• Appel de textes	11
• Parutions récentes	11
• Colloques/conférences : les annonces	12

Ce renfermement des pratiques sociologiques nationales sur elles-mêmes se comprend dans la mesure où les objets principaux de préoccupation sociologique sont gérés localement par les Etats nationaux. Il s'agit d'un espace social, d'un territoire "national", qui est lui-même constitué (pour reprendre l'expression de Giddens) par un ensemble d'acteurs, y compris les sociologues, qui agissent en fonction de l'existence de ce territoire. En travaillant sur l'immigration, l'accueil des réfugiés, la pauvreté, la violence conjugale, l'accès à l'égalité, ou toute autre question relevant de la gestion par l'Etat de la population vivant ou arrivant sur "son" territoire, les sociologues participent directement à la construction de ces espaces politiques qui relèvent de l'existence d'Etats-nations. Même si les "systèmes sociaux" qu'on imagine parfois en sociologie sont difficilement définissables, les espaces politiques à l'intérieur desquels les différentes sociologies nationales opèrent,

Les dates de tombée et de parution des prochains numéros du bulletin sont les suivantes :

	TOMBÉE	PARUTION
Vol. 14, no 2	15 mars 1992	10 avril 1992
Vol. 14, no 3	22 mai 1992	12 juin 1992

et à la constitution desquels elles participent, sont très bien délimités.

C'est à cet égard que les peuples autochtones au Canada, en étant d'une certaine manière "hors-frontières", se trouvent à être, par la même occasion, "hors-champ" pour les différentes sociologies provinciales et nationales. Si la volonté explicite des gouvernements non autochtones, à partir du XIXe siècle, a été de "faire disparaître" les peuples autochtones par le biais de l'assimilation forcée, l'ironie de l'histoire est que le moyen utilisé pour y parvenir, le système de réserves, n'a fait que renforcer leur statut extra-national. Les différentes tentatives par la suite d'accélérer le proces-

sus d'assimilation, — le Livre blanc du gouvernement Trudeau publié en 1969 étant l'exemple classique —, n'ont fait que renforcer la volonté des peuples autochtones de formaliser l'exclusion qui leur a été imposée par les gouvernements non autochtones, en exigeant la reconnaissance de

leur existence en tant que nations distinctes possédant le droit à l'autodétermination.

Ni dedans, ni dehors, refusant de reconnaître la légitimité des différents Etats fédéral et provinciaux sur "leurs" territoires, les peuples autochtones vivant en marge des sociétés canadienne et québécoise remettent en question la pratique traditionnelle des sociologies nationales. Deux éventualités pourraient permettre une plus grande ouverture de la part de la sociologie à leur égard. L'accession de ces peuples à une plus grande autonomie politique pourrait permettre l'essor, chez eux, de sociologies nationales sur le modèle d'autres sociologies nationales. D'un autre côté, une plus grande intégration ou assimilation aux Etats existants non autochtones, amènerait éventuellement leur intégration aux sociologies nationales existantes en tant qu'objets "légitimes" de préoccupation. Ces deux éventualités cependant ne feront que reproduire le caractère *national* des pratiques sociologiques, et ce sont justement les limites imposées à la sociologie par ce rattachement aux pratiques gestionnaires des Etats-nations que fait ressortir la non-présence des peuples autochtones dans la pratique sociologique contemporaine au Québec.

Le cas des peuples autochtones suggère qu'une plus grande séparation entre la pratique de la sociologie et les pratiques gestionnaires de l'Etat serait souhaitable. Cette séparation permettrait le développement d'une sociologie davantage *trans-nationale* ou *anationale*, et donc d'une sociologie qui contribuerait moins, par ses pratiques, au maintien des frontières politiques nationales existantes et des pratiques d'inclusion et d'exclusion qui en découlent. ■

Pour les sociologues et anthropologues qui travaillent dans le domaine des SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES

Le département de travail social de l'UQAM, conjointement avec le département de sociologie, offre une nouvelle **MAÎTRISE EN INTERVENTION SOCIALE** qui présente un cadre polyvalent et interdisciplinaire

- Pour prendre une distance critique sur son propre champ d'application, sur l'ensemble des pratiques sociales actuelles et la possibilités de les renouveler
- Pour se donner des outils de recherche appropriés à l'intervention sociale
- Bref, pour développer une polyvalence en tant qu'intervenant(e) afin de faire face aux nouveaux enjeux sociaux et aux transformations des réalités sociales dans une diversité de milieux de travail

CONDITIONS D'ADMISSION :

- 1) Bacc. en travail social, bacc. en sociologie, ou l'équivalent (avec moyenne cumulative d'au moins 3).
- 2) Expérience d'environ 2 ans dans le domaine de l'intervention sociale.
- 3) Présenter un avant-projet de mémoire (3 à 5 pp).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 1992 : 1er AVRIL
Pour toute information, appeler (514) 987-4822

ÉQUIPE ÉDITORIALE :

Denis Harrisson (coordonnateur), Françoise-Romaine Ouellette, Dominique Parisien, Gilles Pronovost

SECRETARIAT :

Raymond Lalonde — Département de sociologie, Université de Montréal,
 Pavillon des sciences sociales, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7
 Bureau : 3150, rue Jean-Brillant, local 5148, Montréal (Québec) H3T 1N8
 Tél.: (514) 343-5637 — Télécopieur : (514) 343-5722

INFOGRAPHIE :

Laser Communications (514) 384-6150